



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 13 mai 2019
affiché ou publié le lundi 13 mai 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190502-lmc1H22060H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H22060H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 02 mai 2019

n° 057-19

Objet : *RS - Attribution de deux marchés pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin*

- date de convocation le 26 avril 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi deux mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Emmanuelle Andrevon
<i>Aillon-le-Vieux</i>	
<i>Arith</i>	Pierre Gerard
<i>Barberaz</i>	David Dubonnet
<i>Barby</i>	
<i>Bassens</i>	Alain Thieffenat
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	
<i>Challes-les-Eaux</i>	
<i>Chambéry</i>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Alexandra Turnar
<i>Cognin</i>	
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	Marie Perrier
<i>Ecole</i>	Annick Bonniez
<i>Jacob-Bellecombette</i>	
<i>Jarsy</i>	Pierre Duperier
<i>La Compôte</i>	Jean-Pierre Fressoaz
<i>La Motte-en-Bauges</i>	Damien Regairaz
<i>La Motte-Servolex</i>	Christiane Boisselon
<i>La Ravoire</i>	Marc Chauvin
<i>La Thuile</i>	Dominique Pommat
<i>Le Châtelard</i>	
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Michel André
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	Christophe Richel
<i>Saint-Cassin</i>	Philippe Dubonnet
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Bernard Januel
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Louis Caille
<i>Sonnaz</i>	Daniel Roचाix
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	Jean-Pierre Coendoz
<i>Vimines</i>	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthalay à Damien Regairaz - de Aloïs Chassot à Xavier Dullin - de Christian Gogny à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Hemar à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Driss Bourida

• conseillers excusés : 16

Jean-Pierre Beguin - Luc Berthoud - François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Benoit Perrotton - Florence Vallin-Balas - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 02 mai 2019

délibération n° 057-19

objet **RS - Attribution de deux marchés pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau du 21 février 2019 a approuvé le lancement de la consultation pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin.

L'opération s'inscrit dans le cadre de la convention de projet pour l'écoquartier de Villeneuve. Un avenant à la convention de cofinancement sera établi pour la répartition des paiements entre la commune de Cognin et Grand Chambéry.

En 2013, une première phase de marchés de travaux a été lancée par décision n° 061-13 du Bureau du 11 avril 2013 pour les quatre premiers lots : terrassement, ouvrage de franchissement de l'Hyères, déboisement et réseaux humides.

En lien avec les livraisons de logements et dans la continuité des travaux de requalification de la rue de la Forêt, les aménagements de surface, la mise en œuvre des réseaux secs (télécommunication et électricité), les équipements d'éclairage public et les aménagements paysagers doivent à présent être réalisés sur la ZAC du Coteau.

Les aménagements prévus sont les suivants :

- mise en œuvre des réseaux de télécommunication et d'électricité pour desservir les logements,
- mise en œuvre du génie civil et des équipements d'éclairage,
- réalisation de la place d'entrée de la ZAC du Coteau,
- réalisation de l'ensemble des voiries principales et des voiries secondaires,
- réalisation des cheminements piétons et des aménagements cyclables,
- réalisation des noues et des ouvrages permettant la collecte des eaux pluviales,
- réalisation des aménagements paysagers.

Pour réaliser ces aménagements, les travaux sont allotés en quatre lots :

- lot n° 5 : réseaux secs et éclairage public,
- lot n° 6 : voirie,
- lot n° 7 : revêtement de sol béton et mobilier urbain,
- lot n° 8 : paysage.

Chaque lot comprend une tranche ferme et trois tranches optionnelles.

La consultation des entreprises s'est déroulée sous la forme de marchés à procédure ouverte pour les lots 5 et 6 et sous la forme de marchés à procédure adaptée pour les lots 7 et 8.

Le Bureau du 28 mars 2019 a confirmé le choix de la CAO d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises Sobeca pour le lot n° 5 (réseaux secs et éclairage public) et Gonthier pour le lot n° 7 (revêtement de sol béton et mobilier urbain).

Faute d'offre financièrement acceptable, le lot n° 6 a été déclaré infructueux. Conformément à l'article 25 II.6° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une nouvelle consultation sous forme de procédure concurrentielle avec négociation a été lancée.

Concernant le lot n° 8, un délai complémentaire a été donné aux entreprises ayant répondu pour leur permettre de transmettre une nouvelle offre technique et financière, suite à des demandes de précisions.

En application des critères de jugement définis dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

- lot 6 : Eiffage Ets Savoie Léman pour un montant de 1 371 509,85 € HT,
- lot 8 : Gonthier pour un montant de 361 523,00 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018, déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'avis n° 005-19 NI du Bureau du 21 février 2019 approuvant le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin pour les lots 5 à 8,

Vu la décision n° 041-19 du Bureau du 28 mars 2019 attribuant les marchés des lots 5 et 7 relatifs à la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin,

Vu l'attribution de la commission d'appel d'offres du 18 avril 2019,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le marché du lot 6 (voirie) pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin, attribué à l'entreprise Eiffage Ets Savoie Léman pour un montant de 1 371 509,85 € HT

Article 2 : approuve le marché du lot 8 (paysage) pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin, attribué à l'entreprise Gonthier pour un montant de 361 523,00 € HT.

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les marchés à venir et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 057-19

Objet de l'acte : RS - Attribution de deux marchés pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 02 mai 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190502-lmc1H22060H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22060H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2019

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2019